

► Philippe Jouve est agronome.

► Pour approfondir : Jouve P. 2006. Transition agraire : La croissance démographique une opportunité ou une contrainte ? *Afrique contemporaine* n°217, 2006-1: 43-54.

Philippe Jouve (jouveph@wanadoo.fr)

QUELLE RELATION y a-t-il entre les risques et les aléas climatiques ? Si l'on en croit les travaux du Giec, les changements climatiques vont entraîner une augmentation de température dans différentes parties du globe et particulièrement en Afrique. La première conséquence de cette évolution sera un accroissement de l'aridité du climat et une accentuation des aléas climatiques et de leurs conséquences pour l'agriculture.

Face à une telle évolution, les paysans d'Afrique subsaharienne peuvent recourir à trois grands types de méthodes de lutte contre les aléas climatiques :

Les méthodes préventives : le facteur climatique le plus aléatoire étant la pluviométrie, l'irrigation apparaît comme un moyen privilégié de réduire le risque dû à l'irrégularité des précipitations. Mais le développement de l'agriculture irriguée, s'il est généralement bénéfique à la production et à la sécurité alimentaire, a l'inconvénient d'accroître la contribution de l'agriculture à l'émission de gaz à effet de serre (GES).

Les méthodes adaptatives : l'analyse des pratiques des agriculteurs montre qu'ils sont capables d'innover pour s'adapter à la variabilité du climat et valoriser au mieux les ressources en eau pluviale. Ces pratiques montrent une forte corrélation entre l'amélioration de l'alimentation hydrique des cultures et la gestion de la fertilité des terres. Différentes techniques sont proposées par les projets pour améliorer cette gestion et promouvoir une agriculture « écologiquement intensive ». Mais pour concrétiser cet objectif, il faut examiner avec attention la faisabilité de ces techniques en fonction des spécificités des milieux et des sociétés rurales. En ce qui concerne le matériel végétal, les agriculteurs ont sélectionné, de façon empirique, une grande gamme de variétés locales. Cette diversité est un moyen essentiel d'adaptation à la variabilité du climat et il est heureux que des organisations paysannes se préoccupent de la conservation et de

Quelles capacités de réponse des sociétés paysannes aux risques et changements climatiques ?

la valorisation de ces variétés dans un contexte où la montée en puissance des OGM menace leur survie et le droit des paysans à multiplier leurs propres semences.

Les méthodes palliatives cherchent à atténuer les effets des risques climatiques qui affectent plus particulièrement les populations rurales pauvres. Ces méthodes, basées sur la mise en place de systèmes d'assurance, visent à stabiliser le revenu des agriculteurs et éviter leur endettement et la décapitalisation lors des mauvaises années.

Ces méthodes se raisonnent à l'échelle locale ou régionale. En revanche, la prévention des risques provenant du changement climatique consécutif à l'émission de GES s'organise à l'échelle mondiale. La contribution de l'Afrique à cette émission est à la mesure de son développement économique, c'est-à-dire faible. Mais compte tenu de son potentiel relativement élevé de captation du carbone par les sols, les cultures et les forêts, l'Afrique est directement concernée par les dispositions réglementaires favorisant le piégeage du carbone. De ce fait, on assiste à une multiplication des projets visant à faire bénéficier les paysans des avantages financiers liés à ces mécanismes. Mais plus que la captation du carbone, qui reste modeste, ce type de projet apparaît comme un moyen d'apporter aux petits agriculteurs un soutien financier et des conseils techniques. Ainsi la lutte contre les émissions de GES est en train de devenir la nouvelle thématique permettant de mobiliser des fonds pour l'agriculture. Suite aux politiques de désengagement des États, les agriculteurs africains ont donc tout intérêt à saisir cette nouvelle opportunité.

Quant aux exercices de planification nationale de lutte contre le changement climatique exigés par les conventions des Nations Unies, ils risquent d'avoir peu d'impact tant que le financement de leur mise en œuvre sera notablement insuffisant et qu'ils ne prendront pas suffisamment en compte les capacités d'innovation et d'adaptation des communautés de base.

De ce point de vue, l'analyse de l'évolution du Sahel au cours des dernières décennies est riche d'enseignements. À partir des années 70, trois causes majeures ont affecté l'évolution de cette région : une baisse pluviométrique prolongée avec de sévères périodes de sécheresse, une croissance démographique parmi les plus fortes du monde et enfin un arrêt des aides et subventions à l'agriculture. Dans ces conditions, on a assisté à une dégradation des milieux, une baisse de rendements et de fertilité des sols entraînant des famines épisodiques et une migration d'une partie de la population vers les villes et les pays côtiers. Mais dès la fin des années 80, on a vu apparaître, dans plusieurs régions du Sahel, des changements dans les pratiques des agriculteurs comme dans leur organisation collective. En matière de gestion des milieux, les changements les plus spectaculaires ont été l'adoption de la pratique du zaï pour régénérer les sols dégradés et la protection des rejets arborés dans les champs, qui a permis la revégétalisation de nombreux territoires villageois en cours de désertification.

Ces innovations, en partie endogènes, et qui se sont largement propagées dans les pays sahéliens, témoignent de la capacité de résilience des sociétés rurales face à la dégradation de leur environnement. Ce passage d'une phase d'évolution régressive à une autre où se mettent en place de nouveaux modes d'exploitation du milieu régénérant sa capacité productive et assurant une gestion plus durable des ressources naturelles, constitue une véritable transition agraire à laquelle on est en train d'assister au Sahel. Ceci étant, les moyens matériels et financiers dont disposent les sociétés rurales sahéliennes sont limités, aussi est-il important de leur apporter un soutien pour réussir cette transition. Dans cette perspective, il faut espérer que les politiques de prévention des risques et d'atténuation des effets du changement climatique ne se limiteront pas à de simples déclarations de principe. ■